

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 24 mars 2025

Etaient présents : MRS de BECDELIEVRE, SALAIS, DUPUIS, CHABOISSON, DOUCET, PERRON, VIGNAUD, MMES BOULINEAU et LIDDLE

Etait absente-excusee : MME THAUVIN

Etait absent : M. PERRAULT

Le lundi 24 mars à 18h00, Monsieur Marc de BECDELIEVRE a ouvert la séance.
Madame Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire de séance.

Sur interpellation de Monsieur le Maire, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2024.

Monsieur le Maire demande à déplacer le point relatif à la désignation du correspondant SDIS, inscrit à l'ordre du jour en information, vers les délibérations, ce qui est accepté à l'unanimité.

1/ Délibérations :

01-2025 : Avis sur permis de construire projet agrivoltaïque SUNVEST

Monsieur le Maire indique que la société SUNVEST a déposé en mairie le permis de construire concernant « le parc agrivoltaïque de l'étang neuf » à Boussay, situé sur la parcelle ZV 006.

Il expose les grandes lignes du projet (superficie totale couverte, disposition des tables photovoltaïques, hauteur des panneaux, dispositions environnementales, etc).

Mme Boulineau souligne le fait que les poteaux seront piquetés sans béton.

M. Vignaud s'interroge sur l'accès à la parcelle et Monsieur le Maire précise qu'il y a un accès direct par la route, plus un par le chemin rural en bout de propriété.

M. Vignaud demande comment aura lieu le raccordement au poste électrique (Preuilly ou Pleumartin), ce à quoi Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura pas de passage sur terrain privé et que tout le réseau sera enterré.

Monsieur le Maire indique finalement que ce projet s'inscrit bien dans la politique gouvernementale de développement des énergies renouvelables, tout en soulignant qu'il n'a pas reçu de réponse officielle aux propositions par la commune des zones d'accélération définies dans le cadre de la loi APER.

Sur la base des documents reçus et des explications données, après en avoir délibéré, le conseil municipal a émis, à l'unanimité, un avis favorable au permis de construire déposé par la société Sunvest concernant l'installation d'un parc agrivoltaïque sur la parcelle dite de « l'étang neuf » à Boussay.

02-2025 : : Conventions de servitudes avec ENEDIS sur parcelle ZT 110 à Montant

Monsieur le Maire donne lecture des conventions de servitudes :

1) pour la mise en place d'un support béton 120cm X 120 cm.

Et 2) pour l'établissement à demeure dans une bande de 3 mètres de large, de deux

canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 55 mètres ainsi que ses accessoires sur la parcelle cadastrée ZT n°110 à vocation de chemin, de la Commune (au lieu-dit Montant).

Le conseil municipal accepte les conventions à l'unanimité et autorise le Maire à les signer.

03-2025 : Validation d'une Convention de mandat accordée au SIEIL relative à l'organisation de la procédure d'Appel à Initiative Privée pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électrique et hybrides rechargeables.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire (SIEIL) a établi, en concertation avec les principaux acteurs du territoire, un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables (SDIRVE), à la suite duquel il est nécessaire de lancer un Appel à Initiative Privée (AIP) sur le domaine public afin d'assurer une dynamique d'équipement du territoire à moyenne échéance et un maillage des bornes rationnel, en termes de localisation et de puissance.

Le SIEIL propose que cette AIP soit mutualisé à l'échelle de notre département et qu'il soit autorisé à lancer cette procédure au nom et pour le compte de ses collectivités membres.

Au terme de cette procédure, une convention d'occupation du domaine public sera signée avec chacune des collectivités identifiées par l'opérateur et intéressée par l'implantation de bornes de recharge sur le domaine public.

Cette mission exercée par le SIEIL en tant que Mandataire ne donnera pas lieu à rémunération.

Monsieur le maire rappelle, conformément aux articles L. 2125-1 et suivants du CGPPP, que l'occupation domaniale donnera lieu au paiement d'une redevance au profit de la collectivité en fonction des espaces occupés dont elle assure la gestion, tenant compte des avantages de toute natures procurés par l'occupation.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, délibéré et voté à l'unanimité, donne mandat au SIEIL pour organiser la procédure d'Appel à Initiative Privée pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électrique et hybrides rechargeables

04-2025 : Demande de subvention de la coopérative scolaire du RPI Claise-Creuse, pour séjour scolaire d'avril 2024

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'école primaire publique de Preuilly-sur-Claise a organisé en avril 2024 une classe découverte sur le thème « notre semaine olympique : sport et environnement ».

La coopérative de l'école (structure indépendante de l'APE, à qui une subvention annuelle est allouée) demande à ce titre à chaque commune pour le financement de cette sortie une participation de 25 € par enfant.

4 enfants de la commune de Boussay étaient concernés par cette sortie, le conseil accepte à l'unanimité d'accorder 100 € pour ce voyage.

N° 05-2025 : Salles communales : tarifs de location

Suite à une erreur de frappe sur la délibération mentionnant le tarif de chauffage/climatisation de la salle des fêtes, une nouvelle délibération doit être prise, qui annule et remplace celle du 27 septembre 2024 n°28-2024. Les tarifs de location sont en conséquence confirmés comme suit :

Salle seule :	1 heure :	3 € sans climatisation ni chauffage	
		5 € avec climatisation ou chauffage	
	1 journée :	Contribuables de la commune :	50 €
		Non contribuables de la commune :	60 €
Salle + cuisine :	1 journée :	Contribuables de la commune :	110 €
		Non contribuables de la commune :	150 €
	Week-end (ou 2 jours) :	Contribuables de la commune :	170 €
		Non contribuables de la commune :	200 €

Chauffage ou climatisation (non applicable à la location à l'heure) : + 50 €/jour

Une **CAUTION** de 300 € sera demandée pour chaque location journalière.

Les anciens tarifs restent applicables pour les réservations antérieures au 25/03/2025.

NB : - Les salles communales (la Salle des Associations, la Salle des fêtes) sont gracieusement mises à la disposition des associations de la commune, sur demande.

- La Halle (sans la cuisine et en dehors des périodes saisonnières d'ouverture) est mise à disposition gracieusement.*

06-2025 : Désignation d'un correspondant du SDIS (Services D'Incendie et de secours)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Préfet d'Indre-et-Loire en date du 7 mars 2025, par lequel il est demandé aux communes de désigner un correspondant du SDIS.

Ce correspondant aura pour mission de soutenir le maire dans les questions de sécurité civile (information et sensibilisation des habitants, planification préventive, défense contre l'incendie).

Monsieur Vignaud se propose pour exercer cette fonction.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte sa proposition et désigne Monsieur Alain VIGNAUD, conseiller municipal de BOUSSAY, correspondant SDIS de la commune de BOUSSAY.

2/ Informations

- Suite à la réunion de travail du 1er mars 2025, Monsieur le Maire présente le document relatif au Plan Communal de Sauvegarde. Il en rappelle les principes, liste les risques majeurs retenus pour la commune, les fonctions à assurer, les besoins et l'organisation à mettre en place au plus vite lors d'un sinistre.

Il est évoqué le cas où la commune se retrouve sans électricité. Une réflexion doit être conduite sur un éventuel achat d'un groupe électrogène par la commune, ainsi que l'élaboration d'une liste de personnes qui en possèdent un.

Mme Boulineau propose d'équiper un véhicule d'une sono mobile pour informer la population, notamment dans les secteurs isolés.

M. le Maire indique le besoin de recensement du matériel disponible dans les communes environnantes, et indique son intention de demander à la communauté de communes d'effectuer ce travail.

M. Chaboisson insiste sur l'importance de la bonne connaissance des points de ravitaillement en eau en cas d'incendie, mais aussi des points sensibles à protéger en priorité.

Monsieur le Maire rappelle que ce document reste évolutif, et qu'il faudra le mettre à jour chaque année. Il indique par ailleurs qu'un exercice devrait être organisé dans un cadre pluriannuel encore à définir.

Mme Liddle et M. Vignaud indiquent qu'un manuel de survie national est en cours d'élaboration.

- Monsieur le Maire informe les conseillers des débats en cours au Parlement concernant les modalités d'organisation des élections municipales de 2026 (scrutin de listes + parité des élus). Il précise qu'il reviendra sur le sujet une fois la loi définitivement adoptée, si c'est le cas avant l'été 2025.
- Monsieur le Maire fait part de sa visite à Monsieur le Sous-Préfet, afin de présenter le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2025, dont il avait été question avec l'ancien Préfet avant son départ.
- Monsieur le Maire fait le point sur l'état d'avancement des travaux:
 - d'enfouissement des réseaux : presque terminés, un dernier lampadaire venant d'être posé
 - de ravalement de la façade de la mairie : il convient maintenant de choisir la couleur de l'enduit, en respectant l'avis de l'architecte des Bâtiments de France (couleur locale)

La majorité des conseillers retiennent la couleur sable n°10 sur le panel proposé.

Monsieur le Maire évoque la découverte d'un linteau en bois au-dessus de la porte de la salle des fêtes et propose de le garder et de le restaurer avec une planche en chêne.

M. Doucet, qui en a, propose de regarder s'il en a une du bon format.
- Monsieur le Maire donne les informations obtenues lors de la réunion d'organisation du passage du tour de France le 13 juillet 2025 lors de l'étape Chinon-Châteauroux.

Boussay est concernée par une zone de ravitaillement (de Chantemerle à la Croix Gilette) et une zone de collecte (de la route de la grotte au Bois Gaudy). La portion de la zone de ravitaillement sera interdite au public. Les routes seront fermées à partir de 11 heures avec passage estimé des coureurs vers 15 heures.

Monsieur le Maire souhaite que La Croix Gilette reste accessible au public pour permettre l'installation d'une buvette par le comité des fêtes et une éventuelle petite animation.
- Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Dupuis pour la présentation des relevés des 2 radars pédagogiques.

M. Vignaud en profite pour demander des informations sur les installations prévues dans le Bourg. Projet en cours, toujours à l'étude répond M. Le Maire.

- Monsieur le Maire fait part de la décision de fermeture d'une classe sur le RPI Claise et Creuse. Il est prévu de fermer 50 classes sur le département malgré la création de 27 postes d'instituteurs titulaires et 20 remplaçants.

M. Chaboisson fait un rappel sur le fonctionnement des écoles de son enfance et précise que la création d'emplois dans notre secteur aiderait à maintenir voire augmenter les effectifs scolaires.

- Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur d'éventuels projets, qu'il pourrait présenter à la Région et/ou au Département pour le financement de travaux dans le cadre notamment des contrats de région (CRST) 2026-2031, afin d'obtenir certaines subventions.

A réception du résultat des DPE des logements communaux, il propose de présenter des travaux de rénovation des logements de l'ancienne école, ainsi que d'isolation du logement du 7 rue de l'Eglise. Il pourrait aussi être déposé un dossier pour des travaux de toiture et de consolidation du clocher de l'Eglise.

M. Chaboisson, appuyé par d'autres conseillers, exprime son attachement à ce bâtiment communal qui apparaît comme l'identité du village.

- Monsieur le Maire fait ensuite un bilan de la réunion du groupement de gendarmerie avec une augmentation des interventions, notamment des cambriolages.
- M. Chaboisson fait celui du syndicat des transports scolaires du Lochois, avec une nouvelle modification des statuts suite à l'adhésion de la commune d'Yzeures-sur-Creuse.
- M. Vignaud évoque la réunion des correspondants défense, avec rappel des possibilités de recrutement.
- M. Chaboisson donne une information sur les nouvelles possibilités d'obtention d'une licence IV pour les communes. Monsieur le Maire interroge M. Perron sur ses besoins à la halle. M. Perron va réfléchir à ses besoins à la halle car l'autorisation qu'il a actuellement (licence III) semble convenir.
- M. Perron interroge également Monsieur le Maire sur les nouvelles modalités de déclarations à la SACEM. Il lui est précisé que les nouvelles modalités sont proposées aux communes et non aux associations.

La prochaine réunion étant programmée pour le lundi 14 avril pour le vote du budget, Monsieur le Maire demande quel horaire convient : 18h ou 18h30 ?

Il est décidé de la prévoir à 18 heures.

La séance est levée à 20h30.

Boussay, le 5 avril 2025